



CHARTRE DU RESEAU DES COMMISSIONS DU FILM Réseau FILM FRANCE

Ce document a pour objectif de présenter les services communs rendus par les bureaux d'accueil de tournages membres du réseau Film France. Il a vocation à être communiqué aux professionnels de la production audiovisuelle et cinématographique au profit desquels les services sont rendus (il fera l'objet d'une version en anglais): communication par Film France (site internet, plaquette contacts), communication par les bureaux d'accueil de tournages.

La chartre est annexée à la convention d'adhésion (définissant les engagements mutuels de Film France et de la commission du film locale adhérente).

Les commissions du film (appelées également bureau d'accueil de tournages), membres du réseau Film France, ont pour objectif de faciliter les tournages ou les activités de post-production sur leur territoire.

1/ Les bénéficiaires des services :

Les services des commissions du film sont destinés aux professionnels de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, quelle que soit la nature de la production (long et court métrage, fiction télévisée, documentaire, animation, publicité, film institutionnel, web fiction etc.), et quelle que soit la nationalité du projet ou de la société qui en est productrice.

Si vous êtes directeur de production, assistant-réalisateur, régisseur, repéreur, chef décorateur... ou toute autre personne concernée par la préparation, le tournage d'un film, ou sa post-production, vous êtes les premiers concernés par les services des commissions du film.

2/ Les services des commissions du film :

Les commissions du film (soutenues par les collectivités territoriales) poursuivent une mission d'intérêt général pour faciliter les tournages et/ou la post-production sur leur territoire et l'accès aux ressources locales.

Elles pratiquent à ce titre un service gratuit.

Les bureaux d'accueil de tournages vous accompagnent pour (liste non-exhaustive) :

- la recherche de décors et les repérages,
- l'obtention des autorisations de tournages,
- le recrutement de techniciens locaux,
- le casting local (interprètes et figuration),
- l'identification de prestataires techniques,
- l'hébergement et le transport.

Pour tout autre service et demande spécifique, n'hésitez pas à contacter Film France et son réseau.

Les bureaux d'accueil de tournages ne délivrent pas d'aides financières mais peuvent renseigner sur les politiques des collectivités territoriales de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle.

3/ Une relation de confiance :

Les bureaux d'accueil de tournages s'engagent à respecter la confidentialité des informations fournies par les équipes de production.

Plus les commissions du film locales sont sollicitées en amont du projet, avec des informations précises (société de production, financements en cours, constitution de l'équipe, scénario, etc.), plus elles sont efficaces pour faciliter le travail de l'équipe sur leur territoire.

4/ Le réseau Film France :

Les commissions du film ou bureaux d'accueil de tournages membres du réseau Film France sont signataires d'une convention d'adhésion.

Au premier semestre 2018, le réseau Film France est composé de 33 membres répartis sur le territoire métropolitain, l'Île de la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe et la Guyane.

Film France est soutenue par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

Des informations complémentaires sur les missions de Film France et son réseau sont disponibles auprès de :

Film France

9 rue du Château d'Eau

75010 Paris

Tel 01 53 83 98 98

film@filmfrance.net

www.filmfrance.net / locations.filmfrance.net/fr